

Indications pour l'utilisation de produits de protection du bois

1. Les produits de protection du bois – qu'est-ce que c'est?

Les produits de protection du bois sont des lasures contenant des biocides, servant à protéger le bois contre les insectes et les moisissures. Les produits de protection du bois existent à base de solvants ou à base d'eau.

Les produits de protection du bois répertoriés sur le Registre autrichien des produits de protection du bois font l'objet de tests d'efficacité, de contrôles de toxicité et de mesures d'évaluation effectués par un organisme indépendant, ce qui garantit que nos produits sont efficaces et, s'ils sont utilisés correctement, ne présentent aucun danger du point de vue de la toxicité. La qualité constante de nos produits de protection du bois répertoriés sur le Registre est garantie par des contrôles obligatoires de notre part ainsi que de la part d'un organisme indépendant.

2. Pourquoi des produits de protection et une protection chimique du bois?

Les produits de protection du bois contiennent des pigments micronisés d'oxyde de fer qui évitent la pénétration de rayons UV ainsi que la dégradation de la lignine qui en résulte. De plus, ils évitent la pénétration excessive de l'humidité et réduisent au minimum le gonflement et la diminution de volume du bois.

Sans protection chimique, le bois pourrait être attaqué et détruit par le bleuissement, les insectes et les moisissures, même si le bois a été travaillé de manière correcte.

L'efficacité des produits de protection du bois répertoriés sur le Registre est certifiée par les marques de contrôle suivantes:

B.....traitement préventif efficace contre le bleuissement

P.....traitement efficace contre les moisissures

Iv..... traitement préventif efficace contre les insectes

3. Où utiliser les produits de protection du bois?

Partout où le bois risque d'être exposé aux insectes et aux moisissures, p. e. clôtures, combles, revêtements en bois, pergolas, fenêtres, maisons en bois, etc., c'est-à-dire uniquement sur les bois extérieurs.

4. Où ne pas utiliser les produits de protection du bois?

En principe, ces produits ne devraient pas être utilisés dans des endroits où le bois ne risque pas d'être attaqué par des insectes ou des moisissures, c'est-à-dire sur les bois intérieurs. Les moisissures ne se manifestent que lorsque le taux d'humidité du bois est supérieur à 20% et la température ambiante est supérieure à 20°C. A l'intérieur, le taux d'humidité du bois atteint 12% au maximum, c'est pourquoi le bois ne risque pas d'être atteint de moisissures et l'utilisation de produits de protection du bois n'est donc pas nécessaire.

En bref, on retiendra que: Les produits de protection du bois contiennent des agents biocides qui protègent contre les insectes et/ou les moisissures. Pour cette raison, ils ne sont à utiliser que si la protection du bois est obligatoire ou en cas de nécessité. A ne pas utiliser sur de larges surfaces à l'intérieur et en aucun cas dans des locaux d'habitation. A ne pas utiliser pour des locaux où des denrées ou des fourrages sont produits, stockés ou vendus.

5. Quelles sont les mesures de sécurité à prendre lors de l'application de produits de protection du bois?

- Lire attentivement les conseils de sécurité indiqués sur les récipients.
- Conserver les produits de protection du bois hors de la portée des enfants.
- A cause des biocides qu'ils contiennent, les produits de protection du bois ne doivent pas être appliqués au pistolet (protection de la santé et de l'environnement).
- Ne pas manger, boire ou fumer pendant la mise en œuvre.
- Eviter le contact des produits de protection du bois avec la peau.
- Bien se rincer les mains après la mise en œuvre.
- Les produits de protection du bois qui contiennent des solvants ne sont à utiliser que dans des locaux bien aérés, mais de préférence à l'extérieur.
- A cause des biocides qu'ils contiennent, éviter que les produits de protection du bois ne pénètrent dans le sol. Pour cette raison, faire attention à ce que ces produits ne soient pas versés par terre. Pour l'utilisation professionnelle et industrielle, seulement sur des places fixées.

6. Comment conserver les produits de protection du bois?

Ces produits doivent être conservés hors de la portée des enfants. Conserver ces produits - comme par ailleurs tous les vernis - bien fermés, au frais mais à l'abri du gel, dans un local bien aéré.

Des chiffons imprégnés de produit de protection du bois à base de solvants risquent de s'enflammer facilement et sont, par conséquent, à conserver à l'extérieur, dans des récipients en tôle bien fermés et à éliminer le plus vite possible de manière appropriée (collecte de déchets toxiques).

7. Comment éliminer les produits de protection du bois?

Ne pas déverser les déchets dans les égouts ou les éliminer avec les ordures ménagères, mais les remettre à une entreprise qui s'occupe de la collecte de déchets toxiques.

Codes de déchets toxiques: voir fiches de données de sécurité

8. Quelles sont les mesures à prendre en cas de premiers secours?

- En cas de **contact avec les yeux**, rincer abondamment à l'eau douce et consulter immédiatement un médecin.
- En cas de **contact avec la peau**, nettoyer à l'eau savonneuse, enlever les vêtements imprégnés de produit.
- En cas d'**exposition par inhalation** à une grande quantité de vapeur, transporter le patient à l'air libre et consulter un médecin.
- En cas d'**ingestion**, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage.

9. Quelles sont les mesures à prendre en cas d'accident ou d'incendie?

- En cas de dispersion accidentelle, contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants, tels que liants universels, sable, sciure de bois, etc. dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.
- **Eviter d'utiliser de l'eau** pour éteindre un incendie provoqué par des produits de protection du bois contenant des solvants.
Matériaux extincteurs: poudre extinctrice, sable, mousses, dioxyde de carbone et, le cas échéant, jet d'eau au pistolet.